suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

XIAMETER(R) RTV-3081-F CURING AGENT

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.07.2015
2.2	24.10.2015	671524-00004	Date de la première version publiée: 24.10.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : XIAMETER(R) RTV-3081-F CURING AGENT

Code du produit : 000000000004107684, 000000000004107684

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : agents de vulcanisation, Polymère

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
CH-3312 Fraubrunnen

Téléphone : English Tel: +41 31 763 60 60
Deutsch Tel: +41 31 763 60 60
Français Tel: +41 31 763 60 60
Italiano Tel: +41 31 763 60 60
.

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@swiss-composite.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

.
.
.
Tox-Info-Suisse Nr. 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

XIAMETER(R) RTV-3081-F CURING AGENT

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

Prévention:	
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:	
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Stockage:	
P405	Garder sous clef.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane

2.3 Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Composé d'organoétains

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Triméthoxyphénylsilane	2996-92-1 221-066-9 01-2119964479-19	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	>= 10 - < 20

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

XIAMETER(R) RTV-3081-F CURING AGENT

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane	68928-76-7 273-028-6	Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 4; H413	>= 3 - < 10
Méthanol	67-56-1 200-659-6 01-2119433307-44	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 STOT SE 1; H370	>= 0,1 - < 1
Tétraméthoxysilane	681-84-5 211-656-4	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 1; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 1; H372	>= 0,1 - < 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d' eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Susceptible de nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de silicium
Formaldéhyde
Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protec- : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

tion de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.
Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conserver à l'abri de l'eau.
Protéger de l'humidité.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Peroxydes organiques
Explosifs
Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces précautions concernent uniquement la manipulation à température ambiante. Une utilisation à des températures élevées ou les applications par aérosol/ pulvérisation peuvent nécessiter des précautions supplémentaires.
Pour plus d'informations concernant l'utilisation des silicones/huiles organiques dans les applications en aérosols pour les consommateurs, veuillez vous référer aux indications du document concernant l'utilisation de ces types de substances dans les applications en aérosols pour les consommateurs, applications qui ont été développées par l'industrie des silicones (www.SEHSC.com) ou contacter le service à la clientèle de Dow Corning Group.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Triméthoxyphénylsilane	2996-92-1	TWA	50 ppm	DCC OEL
Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane	68928-76-7	VME	0,1 mg/m3 (Etain)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	0,2 mg/m3	FR VLE

			(Etain)	
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	200 ppm 260 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 1.300 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			
Tétraméthoxysilane	681-84-5	VME	1 ppm 6 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Propane-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	200 ppm 260 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 1.300 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Orthosilicate de tétrapropyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	85 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12 mg/kg p.c./jour

	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	21 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
Triméthoxyphénylsilane	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40,2 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	33,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	10 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
Méthanol	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	260 mg/m3

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

XIAMETER(R) RTV-3081-F CURING AGENT

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	260 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé-miques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-miques	50 mg/m3
	Travailleurs	Ingestion	Aigu - effets systé-miques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	50 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3
	Travailleurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	50 mg/m3
Tétraméthoxysilane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	93 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,3 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Orthosilicate de tétrapropyle	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11 mg/kg
	Sédiment marin	1,1 mg/kg
	Sol	3,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	96 mg/l
Triméthoxyphénylsilane	Eau douce	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,24 mg/kg
	Sédiment marin	0,024 mg/kg
	Sol	0,07 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	74 mg/l
Méthanol	Eau douce	154 mg/l
	Eau de mer	15,4 mg/l

	Utilisation/rejet intermittent(e)	1540 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	570,4 mg/kg
	Sol	23,5 mg/kg
Tétraméthoxysilane	Eau douce	5 mg/l
	Eau de mer	0,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,44 mg/kg
	Sédiment marin	0,44 mg/kg
	Sol	0,99 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	> 1 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail
N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité

Protection des mains
Matériel : Gants imperméables
Gants ignifuges

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Tenue de protection antistatique ignifuge.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	Limpide à légèrement trouble, incolore
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	> 35 °C
Point d'éclair	:	64 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	0,969
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	40 mPa.s
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Liquide combustible. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Une utilisation à des températures élevées peut former des composés hautement dangereux. Peut réagir avec les agents oxydants forts. Des produits de décomposition dangereux se formeront au contact de l'eau ou de l'air humide. Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Exposition à l'humidité. Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide	:	Propane-1-ol Méthanol
Décomposition thermique	:	Benzène Formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

XIAMETER(R) RTV-3081-F CURING AGENT

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Triméthoxyphénylsilane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.049 mg/kg
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 894 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Méthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë (Humain): 300 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë (Humain): 300 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Tétraméthoxysilane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 63 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 17.544 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Triméthoxyphénylsilane:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthanol:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Tétraméthoxysilane:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Triméthoxyphénylsilane:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthanol:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Tétraméthoxysilane:
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Méthanol:
Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif

Tétraméthoxysilane:
Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Remarques: Pas d'effet de sensibilisation connu.
Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Triméthoxyphénylsilane:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Remarques: Basé sur des données expérimentales

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif

Méthanol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Tétraméthoxysilane:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Résultat: négatif
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Méthanol:
Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 18 Mois
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

Triméthoxyphénylsilane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Ingestion
Symptômes: Aucune incidence sur la fécondité.
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Ingestion
Symptômes: Aucune incidence sur le développement du fœtus.
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

XIAMETER(R) RTV-3081-F CURING AGENT

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Méthanol:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: positif Remarques: Les effets ont été constatés uniquement aux doses toxiques pour la mère.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Méthanol:
Organes cibles: Yeux, Système nerveux central
Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Triméthoxyphénylsilane:
Voies d'exposition: Ingestion
Organes cibles: Vessie, Reins
Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Voies d'exposition: Inhalation (vapeur)
Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 1 mg/l/6h/d ou moins

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:
Voies d'exposition: Ingestion
Organes cibles: Système immunitaire, Système nerveux central
Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 10 mg/kg de poids corporel ou moins.

Tétraméthoxysilane:
Voies d'exposition: Inhalation (vapeur)
Organes cibles: Système respiratoire
Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les ani-

maux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Triméthoxyphénylsilane:
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Organes cibles: Vessie, Reins
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:
Espèce: Rat
NOAEL: < 1,6 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 jours
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Méthanol:
Espèce: Rat
NOAEL: 1,06 mg/l
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 90 jours

Tétraméthoxysilane:
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Organes cibles: Système respiratoire
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Triméthoxyphénylsilane:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia sp. (Daphnie sp.)): > 0,0029 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Basé sur des données expérimentales Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les algues	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,17 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Basé sur des données expérimentales
Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les bactéries : CE50 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:
Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Méthanol:
Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 15.400 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 22.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OPPTS 850.5400

Toxicité pour les bactéries : CE50 : 20.000 mg/l
Durée d'exposition: 15 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 15.800 mg/l
Durée d'exposition: 200 h
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

Tétraméthoxysilane:
Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 245 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 75 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Triméthoxyphénylsilane:

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 0,41 h pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Basé sur des données expérimentales

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 20 jr

Tétraméthoxysilane:

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: < 3 min pH: 7

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Méthanol:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Facteur de bioconcentration (FBC): < 10

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,77

Tétraméthoxysilane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,5

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	:	Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Autres réglementations : Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

KECI : Tous les composants sont listés, exemptés ou notifiés.

REACH : Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.

TSCA : Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont incluses ou exemptes des listes des substances chimiques de l'inventaire TSCA.

AICS : Tous les composants sont listés ou dispensés.

IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

ENCS/ISHL : Tous les composants sont inscrits dans le ENCS / ISHL ou exemptés de liste d'inventaire.

PICCS : Tous les composants sont listés ou dispensés.

DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).

NZIoC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

XIAMETER(R) RTV-3081-F CURING AGENT

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	:	Mortel par inhalation.
H331	:	Toxique par inhalation.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H370	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H413	:	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
DCC OEL	:	Guide Dow Corning
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
DCC OEL / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances

nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	:	Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR